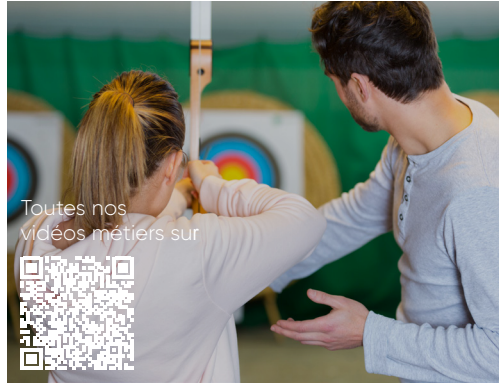


### COMPOSANTES DE LA FORMATION

**BC01 :** Préparation et animation de cycles de séances de découverte et d'initiation en tir à l'arc

**BC02 :** Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

**BC03 :** Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives



### EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.
- Être majeur, avoir 18 ans, au premier jour de la formation.

### CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site FFTA : [www.ffta.fr](http://www.ffta.fr)

### PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CQP Animateur de tir à l'arc
CONDITIONS D'EXERCICE	Encadrement en autonomie du tir à l'arc, par la découverte et l'animation.
LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE	Dans la limite de 12 pratiquants. Durant la période allant du début des vacances de printemps à la fin des vacances d'été, conformément aux dates du calendrier des vacances scolaires fixé par les ministères de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale. À l'exclusion du temps scolaire contraint. Dans les structures de loisirs sportifs, socio-éducatives et de tourisme.